



## Conseil d'administration de l'ASL du 27 mars 2024

Présents : Christine Roumilhac, Françoise LECLERC, Marie Paule MULET, Pascal Bonne, Marc DE GIOVANNI et Jean Claude MIREMONT

Invités permanents : Laurent LESAGE, Stéphane PIHIER

Absent excusé: Céline ERRADI et JC LEVERN.

L'ordre du jour était le suivant:

1. Point sur CR CA du 28/02/24
2. Place et rôle du CA ASL.
3. Pour validation : tarif non louveciennois et frais administratifs.
4. Préparation réunion du 3 avril avec les sections ASL:
  - Planning occupation salle du gymnase: retour sections ( Tai Chi, Yoga, Judo, GRS, Fitness, Tennis de table, Gym plurielle, escrime, escalade ) et objectifs.
5. Divers

1) Approbation du compte-rendu du CA du 28 février:

Après mise au point sur quelques éléments de forme pour clarifier les propos sur la tarification différenciée entre les adhérents Louveciennois et les autres, le compte-rendu est approuvé.

2) Place et rôle du CA de l'ASL:

Christine expose que dans cette période de transformation de l'ASL, elle souhaite pouvoir s'exprimer officiellement au nom du CA sur des sujets

quelquefois difficiles, afin que les messages soient renforcés auprès des sections.

Les sujets seront bien entendu évoqués et débattus en tant que de besoin au cours des CA, et après consensus, exprimé par mail ou par oral aux destinataires concernés.

Par exemple, il est nécessaire de clarifier l'organisation de stages par des professeurs en dehors du cadre strict de l'ASL pour des raisons de responsabilité: les demandes d'information seront faites au nom du CA, et pas uniquement par sa Présidente pour donner plus de poids à cette démarche.

Par ailleurs, Christine annonce les candidatures au CA de Corinne Gondek de la section Tai Chi, et de Jean-Louis Lopez de la section Tennis. Tous les participants s'en réjouissent, permettant de renforcer ainsi l'esprit d'équipe de l'ASL et les ressources humaines nécessaires. Il est convenu qu'ils soient invités systématiquement aux CA jusqu'à l'Assemblée Générale de l'automne prochain qui pourra faire procéder à leur élection.

Enfin, Marie-Paule Mulet (section Golf) se déclare prête à prendre la supervision de la RH pour succéder dans ces tâches à Françoise Leclerc dès la saison prochaine.

### 3) Tarifs et Frais administratifs:

- Suite aux orientations débattues lors du CA de février concernant la différenciation de tarification entre les Louveciennois et les autres adhérents de l'ASL, un débat s'est instauré pour fixer des règles homogènes pour toutes les sections.

Il est décidé de demander à toutes les sections qui utilisent les infrastructures sportives mises à disposition par la ville (ce qui exclut donc la Randonnée Marche Nordique, Golf, Cyclotourisme...) d'appliquer un minimum de 15€ entre les deux catégories de tarifs, de façon à créer un écart à la fois significatif mais pas trop pénalisant sur le plan "commercial".

Chaque section pourra paramétrer dans Assoconnect soit une réduction de façon automatique (Jean-Claude a déjà vérifié la possibilité et diffusera le mode d'emploi aux sections intéressées), soit créer un tarif différencié.

- Sur les frais RH (facturation Aleris), les sections qui ont des salariés rembourseront à l'ASL les coûts réels les concernant. A ce jour, la facture mensuelle est de l'ordre de 800 €, soit 9.600 € par an.

Les sections suivantes devront budgéter pour la saison 2024-2025 les montants suivants (répartis au prorata du nombre de salariés):

Escrime, Judo, Tai Chi: 420€

GRS/Fitness et Hand : 840€

Gym Plurielle: 4.200€

Tennis: 2.500€.

La facturation des frais réels sera faite par trimestre au vu des dépenses réellement affectées à chaque section.

- Enfin, les autres frais administratifs de la structure de l'ASL (assurance, informatique Assoconnect, FFCO, frais bancaires), et les frais de communication (site Internet, Flyers ASL etc..) doivent être également financés par les sections pour compenser la réduction importante de la subvention municipale qui, jusqu'à aujourd'hui, contribuait pour partie à couvrir ces dépenses. Selon les hypothèses à date, il s'agit d'un montant de dépenses de 4.000 à 8.000€.

Un long débat s'est instauré pour choisir entre un montant fixe (2 à 3€ par adhérent) ou un pourcentage des recettes de chaque section, Jean-Claude Miremont faisant valoir qu'un montant fixe pénaliserait la section Randonnée dont la cotisation est de l'ordre de 25€, soit 8 à 10%, par rapport aux sections dont les cotisations se montent à 300-400€, soit 0,8 à 1%.

Il a été noté que la section Randonnée ne tirait pas tous les bénéfices de la mutualisation offerte par l'ASL, en l'occurrence en souscrivant une assurance de 600€ (3€ par adhérent), alors que l'ASL a mis en place une police pour tous les adhérents licenciés et non licenciés et qu'il y avait là à trouver une source d'économie compensatoire.

Un vote a arrêté la décision de demander aux sections de budgéter un versement de 2€ à l'ASL par adhérent pour la saison 2024-2025, qui sera facturé à partir du 1 janvier 2025 sur la base du nombre d'adhérents déclarés pour la saison 2023-2024 (Jean-Claude a voté contre et à demandé à ce que cela figure au PV).

**Ces trois décisions seront communiquées par écrit à toutes les sections de l'ASL concernées au plus vite pour être appliquées dans la préparation des tarifs et budgets de la saison 2024- 2025**

- 4) Préparation de la réunion du 3 avril sur le planning 24/25 d'occupation du gymnase:

Manquent à ce jour les réponses du Badminton, Boxe, Hand et Karaté. Christine adresse une relance.

La réunion du 3 avril ne s'adresse qu'aux sections de l'ASL, de façon à étudier entre nous les ajustements. Une autre réunion est prévue pour l'Académie et la MJC fin avril, les plannings devant être bouclés vers le 15 mai.

A noter que le planning d'occupation gymnase devra évoluer pour faire face à la nécessité de fermeture à 22 heures. Toutefois, Laurent Lesage informe le CA qu'il est déjà acquis que le Castel Club n'occupera plus la grande salle du gymnase le samedi matin, permettant ainsi d'accueillir d'autres activités.

- 5) Divers:

- Trois boîtes à pharmacie de premier secours financées par l'ASL avec une serrure à code vont être installées dans le gymnase
- L'association Aïkibukikaï a été vue par Laurent Lesage et Christine Roumilhac afin de choisir entre intégrer l'ASL ou payer un loyer à la commune. Réponse attendue avant le 3 avril.
  
- Prochain CA le mardi 14 mai à 18H30.

